

Image not found or type unknown



Comment demander des délais de paiement au juge ?

Fiche pratique publié le **07/05/2012**, vu **1051 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le débiteur en difficulté peut demander au juge de lui accorder des délais de paiement. Ces délais de grâce peuvent lui permettre de reporter le paiement de sa dette de deux ans au maximum. Cette faveur peut lui être accordée même si le créancier a déjà engagé une procédure de saisie.

[Lire la suite](#)